

Année de formation : L3	Semestre : 4 et 5
UE n°TL5ESNA et TL6ESNA Connaitre les APS	
EC n° TL5ESNA et TL6ESNA Natation	Volume horaire : 9hTD 18hTP
	Type d'évaluation : Contrôle continu pratique et Examen terminal écrit
	Coefficient : 2
Enseignante responsable : Céline Allain	

1- Objectifs – Compétences visées

Cet enseignement vise, d'une part, l'acquisition de connaissances didactiques et pédagogiques liées à l'enseignement de la natation, à l'apport de connaissances liées à l'observation d'un nageur pour intervenir de façon adaptée et efficiente selon son niveau de maîtrise du milieu, son âge, son niveau de classe.

Il vise, d'autre part, à vivre une expérience corporelle spécifique, liée à la natation sportive : une activité de performance selon des modalités de nages différentes : papillon, dos, brasse et crawl, sur des distances variées, allant du sprint à des distances de demi-fond, en respectant la réglementation FINA.

Enfin, cet enseignement vise l'acquisition de techniques de sauvetage en vue de la validation de l'attestation du test de sauvetage aquatique, selon l'arrêté du 12 février 2019 et de son décret d'application du 26 août 2019.

Cet enseignement contribue ainsi à la compétence de l'UE « connaitre les APS ».

2- Plan de cours

Travaux pratiques (12 fois 1h30)

Les contenus des TP sont en lien direct avec ceux apportés en TD.

Les étudiant(e)s seront amené(e)s à travailler autour de thèmes qui leur permettront d'acquérir les principes d'efficience liés à l'équilibration, la propulsion, la respiration et la prise d'information dans les quatre nages réglementaires, de maîtriser les entrées dans l'eau - type plongeon - et les virages spécifiques aux modes de nage ; d'être capable d'explorer le milieu dans ses trois dimensions à travers la maîtrise d'équilibres variés et de leurs enchaînements.

Il s'agira d'évoluer dans le milieu aquatique à partir d'une entrée dans l'eau en plongeon (par la tête), de déplacements dans deux des quatre nages (papillon, dos, brasse et nage libre), de déplacements subaquatiques en apnée et des actions relatives à un parcours de sauvetage : plongeon canard, prise de mannequin et déplacement en rétropédalage...

Travaux Dirigés (6 fois 1h30)

- ↗ TD1 : Présentation de l'enseignement, rappel des connaissances scientifiques, historiques et réglementaires de Licence 2, présentation des connaissances fondamentales sur la natation.
- ↗ TD2 : Connaissance des grands principes pour enseigner la natation à l'école
- ↗ TD3 : Méthodologie d'observation de la motricité
- ↗ TD4 : Travaux pratiques à partir de problèmes moteurs identifiés en Etapes 1 et 2
- ↗ TD5 : Travaux pratiques à partir de problèmes moteurs identifiés en Etapes 3 et 4

- △ TD6 : Travaux pratiques à partir de problèmes moteurs identifiés en CA2 : Savoir-nager (cycle 3) et sauvetage (cycle 4, lycées)

3- Évaluation

Contrôle continu pratique :

Deux épreuves distinctes mais qui fonctionnent en combinaison :

-une **épreuve de 50 mètres**, départ plongé, avec le choix parmi : brasse, dos, papillon ou crawl

-une **épreuve de 200 mètres**, départ plongé :

*en NL, si le 50m est effectué en brasse, dos ou papillon

En NL, une fois que l'étudiant(e) a opté pour une modalité de nage, il ne peut en changer. Il poursuit la totalité de la distance dans celle-ci.

*en 4 nages, si le 50m est effectué en crawl

Les contraintes réglementaires FINA doivent être respectées.

La grille d'évaluation contenant les critères d'évaluation, ainsi que le parcours de sauvetage seront déposés sur Madoc.

Dispensé(e)s d'assiduité

Contrôle continu pratique : il est attendu la présence à l'évaluation en semaine d'examen sur les mêmes épreuves que les autres étudiants. (épreuves préparatoires au CAPEPS externe)

Examen terminal écrit : 1H

- Dans le cadre d'une relation étroite entre TD et TP, un sujet sera proposé, permettant aux étudiant(e)s de montrer leur capacité à mobiliser des connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques pour justifier ses choix d'intervention et permettre à l'élève de progresser.

Absences en TP et/ou en TD

Pour les étudiant(e)s non dispensé(e)s d'assiduité, la présence aux cours de travaux pratiques et de travaux dirigés est obligatoire. Les absences non justifiées donnent lieu à l'application de pénalités qui se traduisent par une diminution de la note finale proportionnelle au nombre d'absences non justifiées constatées. Les pénalités s'appliquent à la fois sur les notes de contrôle continu pratique et de contrôle continu écrit.

Étudiants blessés

Les étudiant(e)s inaptes à la pratique, pour raison médicale, tenteront d'obtenir, auprès de leur médecin prescripteur, à chaque fois que cela est possible, des indications utiles à l'enseignant pour adapter la pratique.

Les étudiant(e)s blessé(e)s « longue durée » se verront attribuer un travail sur le bord du bassin pour justifier d'une note en TP (se référer au contrôle de connaissances).

4- Bibliographie

Ouvrages ou articles à lire déposés sur Madoc

5- Enseignants : Céline Allain, Emilie Hug-Baudin